Démarche : Demande d'inscription à une colonie IGESA 2025

Organisme : SRIAS PACA

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Sous réserve des crédits disponibles 2025, la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose aux agents et à leurs familles de bénéficier d'un tarif subventionné variable suivant leurs quotients familials (QF) pour une colonie organisée par l'IGESA.

Cela concerne les colonies de vacances pour les enfants âgés de 6 à 17 ans présentées dans les onglet suivant : https://srias.paca.gouv.fr/igesa-colonies-de-vacances/

Objectif de la demande

Vous transmettez vos documents permettant de vous identifier comme un ayant droit de l'action sociale interministérielle de la région Provence Alpes Côte d'azur.

Les informations nécessaires pour votre identification sont ensuite communiquées à l'IGESA pour qu'ils procèdent à l'inscription de votre enfant en déduisant la subvention votée par la SRIAS (sous réserve qu'il reste des crédits disponibles à l'IGESA).

Qui vérifie vos documents?

La vérification du statut d'ayant droit et du montant de la subvention sont réalisés par la SRIAS PACA.

Suites de l'analyse du dossier

Après analyse de votre dossier, vous recevrez un accusé réception précisant que celui-ci est :

soit "ACCEPTE" : vous recevrez un mail d'acceptation de votre demande vous informant que le récapitulatif de vos informations avec vos données est prêt et téléchargeable dans votre espace particulier.

soit "REFUSE" : dossier non conforme à la demande, l'instructeur vous expliquera le motif de cette décision (ex: ne dépend pas de la SRIAS PACA).

Date de naissance de l'agent demandeur METTRE LA DATE DE NAISSANCE DU DEMANDEUR	

Demande d'inscription à une colonie IGESA 2025 SE TROUVE EN HAUT ET A GAUCHE DE LA FICHE DE PAYE

Lien vers la liste des codes ministères : https://srias.paca.gouv.fr/wp-content/uploads/2024/02/ANNEXE_01_MINISTERES_20240101.pdf EN L ABSENCE DE CODE, METTRE LE NOM DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC.

Co	chez la mention applicable, une seule valeur possible 201Europe et Affaires étrangères
	202Culture
	203/293Agriculture et Souveraineté alimentaire / Enseignement privé agricole
	206Éducation nationale et de la jeunesse
	207Économie finances et relance
	209Intérieur et Outre-mer
	210Justice
	212Services du Premier Ministre
	223Transition écologique et Cohésion des territoires
	236Travail emploi et insertion
	238Enseignement supérieur recherche et innovation
	242Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques
	250Transformation et fonctions publiques
	256Solidarité et Santé
	470Armées
	501Lycées professionnels maritimes (contractuels)
	503EPLEFPA
	603Office National des Forêts – O.N.F.
	619Institut de recherche et de développement (Marseille 01/01/2024)
	627Budget annexe du contrôle et de l'exploitation aériens
	629École Nationale de l'Aviation Civile
	700École nationale supérieure maritime (Marseille 01/01/2011)
	702Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)
	704Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)
	707Office national des anciens combattants (ONAC)
	718Maison des sciences de l'Homme
	719Écoles d'architecture
	724Office national de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA)
	726Académie nationale de médecine
	728Agence Française des villes et territoires méditerranéens durables (Marseille)
	729Agence du Service Civique

Demande d'inscription à une colonie IGESA 2025
735Agences Régionales de Santé
738Cours complémentaires des EPSCP hors RCE
739EPCS I Aix Marseille Université J - Institut de Physique du Globe
741Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)
742Comités de protection des personnes
743Réseau Canopé
745Centre international d'études pédagogiques (CIEP)
746Centre national d'enseignement à distance (CNED)
748France Agrimer (date et SLR à déterminer)
749Écoles nationales d'arts plastiques (Nice)
756GIP Musée mémorial du terrorisme
759Masse des douanes
760Institut national du sport de l'expertise et de la performance (INSEP)
762Météo-France
763GIP AMUE (01/01/2011)
764Muséum national d'histoire naturelle
772Caisse d'amortissement de la dette sociale
773Caisse nationale militaire de sécurité sociale (01/01/2021)
774Musée de l'air et de l'espace (01/01/2021)
775Musée Guimet
778Agence de services et de paiement
783Institut national d'études démographiques
785Centres de ressources d'expertise et de performance sportive
788Musée national du sport (01/01/2012)
789École nationale d'administration pénitentiaire
790Groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'étang de Berre
793Institut des hautes études pour la science et la technologie
796Agence française de lutte contre le dopage
797Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
799Caisse de garantie du logement locatif social
802GIP I francophonie – Nice 2013 J (Nice 01/09/2012)
806GIP académique dans les domaines de la formation et de l'insertion professionnelle
807GIP I Grand Projet de Ville Marseille Septièmes J (Marseille)

Demande d'inscription à une colonie IGESA 2025
809GIP I CARIF-OREF-PACA J (Marseille) - GIP I Conseil départemental de l'accès au droit J
813GIP Corse E-Santé (Marseille 01/09/2021)
814École généraliste d'ingénieurs de Marseille
817Groupement d'intérêt public dans le domaine de l'innovation et du transfert de technologie
820Groupement de coopération sanitaire PACA OUEST-APHM (Marseille)
825École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (Marseille)
827EPCS – Communautés d'universités et d'établissements non RCE
851EPSCP Avignon et Pays du Vaucluse
870EPSCP Nice Sophia-Antipolis
923EPSCP Aix-Marseille
938EPSCP Toulon
944École centrale de Marseille
961COMUE Université Côte d'Azur
965Université Côte d'Azur
966Groupe des écoles nationales d'économie et statistique
971Institut Mines Télécom (toutes implantations)
975Institut Supérieur d'Aéronautique et de l'Espace
978Observatoire de Nice
PNRECRParc Naturel Régional des Écrins
PNRCAL Parc Naturel Régional des Calanques
PNRCRO Parc Naturel de Port cros
département administratif de l'agent demandeur Cochez la mention applicable, une seule valeur possible O4 Alpes de haute Provence
☐ 05 Hautes alpes
☐ 06 Alpes maritimes
☐ 13 Bouches du Rhône
☐ 83 Var
84 Vaucluse
Téléphone portable de l'agent METTRE UN NUMÉRO DE TELEPHONE ACCESSIBLE

MAIL DE CONTACT

INSCRIVEZ VOTRE MAIL

Demande d'inscription à une colonie iGESA 2025	l
Adresse	
RENSEIGNEZ VOTRE ADRESSE POSTALE COMPLÈTE.	1
Composition familiale Nom et prénom de l'enfant	1
Lien de parenté Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ☐ enfant de l'agent ayant droit	
enfant du/de la compagn.on/e (cas d'une famille recomposée)	
Date de naissance de l'enfant METTRE LA DATE DE NAISSANCE de l'enfant.	
Age de l'enfant METTRE L'ÂGE DE L'ENFANT AU PREMIER JOUR DE LA COLONIE DEMANDÉE.	
INTITULE DE LA COLONIE CHOISIE INSCRIRE LES INTITULES DES COLONIE IGESA (vous pouvez proposer plusieurs choix dans le cas où certain seraient complets).	s séjour
Nom et prénom de l'enfant	1
Lien de parenté Cochez la mention applicable, une seule valeur possible enfant de l'agent ayant droit	
enfant du/de la compagn.on/e (cas d'une famille recomposée)	
Date de naissance de l'enfant METTRE LA DATE DE NAISSANCE de l'enfant.	
Age de l'enfant METTRE L'ÂGE DE L'ENFANT AU PREMIER JOUR DE LA COLONIE DEMANDÉE.	

INTITULE DE LA COLONIE CHOISIE

Demande d'inscription à une colonie IGESA 2025 INSCRIRE LES INTITULES DES COLONIE IGESA (vous pouvez proposer plusieurs choix dans le cas où certains séjours seraient complets).
Nom et prénom de l'enfant
Lien de parenté Cochez la mention applicable, une seule valeur possible enfant de l'agent ayant droit
enfant du/de la compagn.on/e (cas d'une famille recomposée)
Date de naissance de l'enfant METTRE LA DATE DE NAISSANCE de l'enfant.
Age de l'enfant METTRE L'ÂGE DE L'ENFANT AU PREMIER JOUR DE LA COLONIE DEMANDÉE.
INTITULE DE LA COLONIE CHOISIE INSCRIRE LES INTITULES DES COLONIE IGESA (vous pouvez proposer plusieurs choix dans le cas où certains séjours seraient complets).
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie du dernier bulletin de salaire ou de pension du demandeur.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Derniers avis d'imposition de l'agent et du/de la compan.on/e (cas des familles recomposées)
JOINDRE LE DERNIER AVIS D'IMPOSITION DE L'AGENT ET CELUI DE SON/SA COMPAGN.ON/E
Pièce justificative à joindre en complément du dossier copie du livret de famille (agent demandeur)
OBLIGATOIRE POUR CONNAITRE LES NOMS, PRÉNOMS, AGES DES ENFANTS DE L'AGENT DEMANDEUR ET/OU DE CI DES COMPAGN.ON/ES.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de domicile de moins de 3 mois pour le deuxième parent (uniquement dans le cas d'une famille recomposée).
OBLIGATOIRE POUR LES ENFANTS DES COMPAGN.ON/ES D'UNE FAMILLE RECOMPOSÉE.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier livret de famille pour les compagn.on/es (uniquement dans le cas des familles recomposées)
OBLIGATOIRE POUR LES ENFANTS DES COMPAGN.ON/ES QUI SOUHAITENT PARTIR EN COLONIE.

RFR - REVENU FISCAL DE REFERENCE

INSCRIRE LE MONTANT DE VOTRE RFR;

Demande d'inscription à une colonie IGESA 2025 EN CAS DE FAMILLE RECOMPOSEE, AJOUTER LES 2 RFR
NOMBRE DE PARTS INSCRIRE LE NOMBRE DE PARTS FIGURANT SUR VOTRE AVIS D'IMPOSITION DANS LE CAS DE LA TRANSMISSION DE DEUX AVIS D'IMPOSITION, AJOUTER LES DEUX NOMBRES DES DEUX AVIS (ca des familles recomposées)
QF - QUOTIENT FAMILIAL CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL ET INSCRIVER LE CI-DESSOUS. LE CALCUL EST : RFR/12/NOMBRE DE PARTS
TRANCHE DANS LAQUELLE VOUS VOUS SITUEZ EN FONCTION DE VOTRE QF COCHER LA CASE QUI CORRESPOND A VOTRE QF
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ☐ TRANCHE 1 = 0€ < QF < 700€
TRANCHE 2 = 701€ < QF < 1100€ TRANCHE 3 = 1101€ < QF < 1400€
TRANCHE 4 = 1401€ < QF
POURCENTAGE DE LA PARTICIPATION SRIAS COCHER LA CASE QUI CORRESPOND A VOTRE TRANCHE
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ☐ TRANCHE 1 = 70% DE SUBVENTION maximum 700€
☐ TRANCHE 2 = 60% DE SUBVENTION avec un maximum de 600€
☐ TRANCHE 3 = 50% DE SUBVENTION avec un maximum de 400€

TRANCHE 4 = 40% DE SUBVENTION avec un maximum de 250€